Laval (53) : deux escortes de personnes sous OQTF échouent à l’aéroport ; 600 km et 15 h 30 mobilisés pour un seul transfert

19/11/2026 à 16h20



Deux missions d’éloignement de personnes visées par une obligation de quitter le territoire français (OQTF) ont échoué en moins d’un mois au départ de Laval, selon le syndicat Alliance Police nationale de la Mayenne. Lors du dernier transfert, vendredi 13 novembre 2026, trois policiers auraient été mobilisés pendant 15 h 30 pour un aller-retour de plus de 600 kilomètres jusqu’à l’aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Un refus d’embarquer à Roissy

Dans un communiqué daté du 17 novembre, Alliance indique que trois fonctionnaires du commissariat de Laval ont escorté jusqu’à l’aéroport une personne faisant l’objet d’une OQTF. D’après le syndicat, l’intéressé se serait montré virulent pendant le trajet, avant de refuser de monter à bord de l’avion. Le syndicat affirme qu’il aurait alors été laissé libre conformément aux instructions reçues.

La mission aurait mobilisé trois agents pour une vacation de

quinze heures et demie, plus de 600 kilomètres aller-retour, des frais de carburant et de péage ainsi qu'un billet d'avion inutilisé. Ces éléments chiffrés proviennent du syndicat ; le coût global de l'opération n'a pas été établi de manière indépendante.

Deux tentatives avortées en moins d'un mois

Selon les informations rapportées par *ICI Mayenne*, il s'agit de la deuxième mission de ce type qui n'a pu aboutir en moins d'un mois. Une précédente tentative remonterait à la fin du mois d'octobre. Dans les deux cas, le refus d'embarquer est présenté comme le motif de l'échec de l'éloignement.

Alliance dénonce une mobilisation inutile de moyens policiers et demande une réponse des autorités. Les circonstances administratives et juridiques de chaque procédure, notamment les raisons ayant conduit au retour de la personne concernée, ne sont pas détaillées dans le communiqué.

Une question de moyens et d'exécution des décisions

Au-delà de ce cas mayennais, ces échecs interrogent les conditions pratiques d'exécution des OQTF : mobilisation d'escortes, disponibilité des vols et coopération des personnes éloignées. Les éléments connus ne suffisent toutefois pas, à eux seuls, à déterminer la responsabilité administrative des échecs rapportés.

Sources : Alliance Police nationale, communiqué du 17 novembre 2026 ; ICI Mayenne, 18 novembre 2026.

Photo d'illustration : aéroport Paris-Charles-de-Gaulle à Roissy, où la seconde mission aurait échoué, photographie d'archives de Wilfredor /

Wikimedia Commons, domaine public CC0 (2024).